ALIENOR
ÉCOLE DES AVOCAT.S

Dossier d'inscription 2027/2028

Liste des pièces à joindre à votre dossier d'inscription

Documents à téléverser au format PDF lors de l'inscription définitive en ligne

☐ Copie d'une pièce d'identité :

- Copie de la carte nationale d'identité (recto & verso) ou du passeport en cours de validité.
- pour les candidats de nationalité étrangères hors UE : copie de la carte de séjour en cours de validité.

⚠ Les futurs élèves avocats titulaires d'un titre de séjour doivent s'assurer de la validité du titre sur les 18 mois de la formation. En cas de demande de renouvellement en cours de formation : il convient d'anticiper les démarches auprès de la préfecture compétente. La signature d'une convention de stage pourrait être refusée en l'absence de titre de séjour valide.

Cursus universitaire

☐ Copie de l'attestation de réussite à l'examen d'accès au CRFPA et du relevé de notes

☐ Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite de Master 1 en droit et du relevé de notes

☐ Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite de Master 2 en droit (si vous l'avez déjà obtenu)

☐ Copie du doctorat

☐ Copie de la thèse (une demande par mail sera adressée aux personnes concernées)

☐ Un curriculum vitae à jour

☐ Une attestation de responsabilité civile en cours de validité qui sera à renouveler pendant la formation puis à nous transmettre pour mise à jour de votre dossier (RC vie privée uniquement. Assurances scolaires non acceptées).

Droits d'inscription

☐ Le montant des frais pédagogiques, fixé à 1.900 euros.

Une somme de **150 €**, est à régler par prélèvement ou par chèque lors de l'inscription par tous les élèves.
Pour tout désistement avant le début du cursus, cette somme de 150 euros sera conservée par ALIENOR.

Le solde de **1 750 €** peut être réglé en une seule fois ou en trois échéances, par prélèvement ou par chèque.

Élèves ayant opté pour le contrat d'apprentissage : Aucun frais n'est à régler, à l'exception des 150 € mentionnés ci-dessus, correspondant aux frais administratifs liés à la période de PPI (hors apprentissage).
Un chèque de caution de 1 750 € ou une autorisation de prélèvement de ce montant devra être fourni lors de l'inscription. Cette somme sera encaissée en cas de changement de régime de formation, c'est-à-dire en cas de signature d'une convention de stage « classique » ou, en tout état de cause, en l'absence de signature d'un contrat d'apprentissage au plus tard le 30 novembre 2027.

Annexes :

□ Les annexes 1 à 7 dument complétées et signées

Annexe 1 – Compléments d'information
Annexe 2 - Engagement
Annexe 3 – Traitement des données personnelles
Annexe 4 – Transmission des données personnelles au CNB
Annexe 5 – Engagement de confidentialité et conditions d'utilisation du service DALLOZ par les utilisateurs
Annexe 6 – Autorisation du droit à l'image
Annexe 7 - Attestations sur l'honneur

Un questionnaire de recueil des besoins vous sera envoyé lors de la validation de l'inscription. Merci de le compléter.

Attention : L'accès à ALIENOR est soumis à la réussite de l'examen d'accès aux CRFPA. L'inscription à cet examen requiert l'obtention des soixante premiers crédits d'un Master en droit (M1). Depuis le 1er janvier 2025, vous devrez obligatoirement être titulaire d'un **Master en droit (M2) pour être admis à passer les épreuves de l'examen du CAPA**, puis pour accéder à la profession d'avocat.

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 1

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Nom : _____Prénom : _____

Les informations sur votre santé qu'ALIENOR doit connaitre en cas d'urgence (diabète, asthme, hémophilie, maladie cardiovasculaire…) :

Ces informations resteront strictement confidentielles et vous seront restituées à l'issue de votre scolarité à Aliénor.

Fait à _____ le _____

Signature :

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 2

ENGAGEMENT

Je soussigné (e) : Nom - Prénom : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole des avocats Aliénor, le guide de l'élève ainsi que la charte de l'élève, figurant sur le site internet d'ALIENOR et s'engage à se conformer aux dispositions qui y sont énoncées.

Je m'engage notamment à respecter l'obligation d'assiduité visée par l'article 4 de l'arrêté du 20 juin 2024, et à suivre l'ensemble des enseignements dispensés par ALIENOR, à être assidu lors de l'exécution des stages PPI et stage en cabinet d'avocat visés par le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

Mention manuscrite « je m'engage à respecter ces documents »

Fait à _____ le _____

Signature :

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 3

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Nom - Prénom _____

Dans le cadre de votre formation au sein d'ALIENOR, nous recueillons et traitons vos données personnelles que nous sommes également susceptibles de transférer à nos partenaires.

Ce traitement et ces potentiels transferts ont pour but la gestion administrative de votre formation et l'aide à votre insertion dans votre vie professionnelle future.

En application de l'article 6, point 1. a) du RGPD, ce traitement et ces potentiels transferts ne sont possibles qu'avec votre consentement.

Vous disposerez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant dans le cadre de ces traitements. Vous disposerez également du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits s'exerceront par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale suivante : ALIENOR, 18-20 Rue du Maréchal Joffre, 33000 BORDEAUX ou par courriel à l'adresse : info@eda-alienor.com. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données.

Informations / consentement	**OUI**
- Identité du responsable de traitement : Jérôme DELAS, Président d'ALIENOR; - Finalité du traitement de mes donnée : gestion administrative, gestion de la scolarité et des stages de ma formation et accompagnement professionnel et de l'organisation du CAPA ; - Base juridique du traitement : mon consentement express (case à cocher ci-contre); - l'existence d'un droit d'accès, de rectification, droit à l'effacement, à la limitation et à l'opposition du traitement ainsi que le droit à la portabilité de mes données ; - Je suis informé que j'ai un droit au retrait de mon consentement à tout moment ; - Je peux introduire une réclamation auprès de la CNIL; - Destinataires de mes données : Directrice, département formation initiale, comptabilité, prestataire Adwin en charge du logiciel de gestion et de l'intranet de l'Ecole, -Ces données seront stockées de façon sécurisée sur le serveur informatique de l'ALIENOR.	☐

Je consens à ce que Aliénor transmette mes données aux élèves – avocats de ma promotion (nom, prénom, mail) pour autant que cette diffusion s'inscrive dans le cadre de l'organisation de la scolarité et d évènements.	☐	
Je consens au transfert de mes données aux tiers suivants:	**OUI**	**NON**
Les élèves-avocats des deux prochaines promotions et des deux précédentes (nom, prénom, adresse mail), afin de leur communiquer des informations sur la scolarité et les stages au sein d'ALIENOR	☐	☐
Avocats en exercice afin d'aider les élèves-avocats dans leur recherche de stage en cabinet d'avocat (nom, prénom, adresse mail, curriculum vitae)	☐	☐
Juridiction, ENM, Ecole KEDGE afin de transmettre la candidature pour un stage PPI des élèves-avocats à ces entités (nom, prénom, adresse mail, curriculum vitae).	☐	☐
Barreaux de Bordeaux, la Cour d'appel pour l'organisation de la prestation de serment et du petit serment (nom, prénom) et l'université de Bordeaux Montaigne pour l'organisation de l'enseignement de langue, si cet enseignement facultatif est choisi.	☐	☐
Barreaux pour les informer des élèves qui effectuent un stage en cabinet dans leur ressort et le cas échant, des difficultés dans l'exécution du stage (nom, prénom, nom du maître de stage)	☐	☐
Je consens à ce que Aliénor transmette aux sociétés JIMINI, Lexbase, 360 learning et UNJF (nom, prénom, adresse mail) aux seules fins de la création et de la gestion de mes accès aux plateformes concernées.		

Fait à _____ le _____

Signature :

ALIENOR
ÉCOLE DES AVOCAT·S

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 4

TRANSMISSION DES DONNEES PERSONNELLES AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Certaines de vos données à caractère personnel pourront être transmises au Conseil national des barreaux (CNB), pour traitement.

En particulier, le CNB, responsable de traitement, met en œuvre trois traitements différents sur les données vous concernant :

1. Un traitement portant sur les résultats d'admission au CAPA de l'ensemble des élèves avocats, au niveau national en vue d'établir un rapport sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la formation initiale à destination du garde des Sceaux, conformément au décret n° 2017-1017 du 10 mai 2017 et à l'arrêté du 10 mai 2017.
Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte exclusivement sur les informations suivantes : votre centre d'examen, l'année de votre passage, la mention de votre réussite ou de votre échec à l'examen du CAPA et vos données d'identité (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et ville de naissance).
Ces données sont traitées par le CNB par application de ses obligations légales et lui sont directement communiquées par votre école après le passage de votre examen.
Les données des résultats d'admission collectées aux fins d'établir le rapport sur l'insertion professionnelle sont conservées trois ans. Leur version agrégée, rendant impossible la réidentification des répondants, est conservée pendant 10 ans en archive courante.

2. Un traitement portant sur les tentatives infructueuses de présentation de l'examen du CAPA, exclusivement en vue de lutter contre la fraude à la présentation à cet examen par les personnes y ayant échoué plus d'une fois, conformément à l'article 71 du décret no 91-1197 du 27 novembre 1991.
Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur les informations suivantes : votre centre d'examen, l'année de votre passage, la mention de votre réussite ou de votre échec à l'examen du CAPA et vos données d'identité (nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et ville de naissance) et votre adresse de messagerie électronique.
Nous vous précisons que les données vous concernant ne seront traitées suivant cette finalité que dans l'hypothèse où vous échoueriez à l'examen du CAPA. Dans cette hypothèse, vous serez informé(e) par le CNB, en qualité de responsable de traitement, de l'insertion de vos données à caractère personnel dans ce fichier national.
Ce fichier est mis à disposition, chaque année, du personnel habilité des écoles d'avocats, destinataires, avant la clôture des inscriptions de la promotion suivante.
Ces données sont traitées par le Conseil national des barreaux sur la base du respect à ce que soient appliquées les dispositions légales précitées, les données étant directement communiquées à ce dernier par votre école après le passage de votre examen.
Les données collectées dans le cadre du fichier national des personnes n'ayant plus le droit de se représenter au CAPA seront conservées pendant une durée de 50 ans, sauf admission future à l'examen du CAPA. L'insertion de vos données à caractère personnel dans ledit fichier national, après le deuxième échec en l'absence de délibération dûment motivée du conseil d'administration du CRFPA vous autorisant à accomplir un troisième cycle de formation ou après le troisième échec, assurera aux CRFPA l'information selon laquelle vous ne pouvez plus vous représenter à nouveau au CAPA auprès de quelque CRFPA que ce soit.
En cas de réussite après une première tentative échouée ou une deuxième tentative ayant donné lieu à autorisation du passage d'un troisième cycle, les informations vous concernant seront supprimées du fichier dès réception de la notification de vos résultats par le CNB.

3. Un traitement portant sur l'obligation de transmission d'informations relatives aux titulaires des certifications enregistrées au Répertoire National des Certification Professionnelles (RNCP) afin de satisfaire aux exigences de l'article L.6113-8 du Code du travail, instauré en 2019 et mis à jour en 2023. Dans ce cadre, les données strictement nécessaires collectées sont : nom de naissance, nom d'usage ou marital, prénom 1, prénom 2, prénom 3, année de naissance, mois de naissance, jour de naissance, sexe, code INSEE de la commune de naissance et code postal de la commune de naissance du titulaire, les notes attribuées pour la certification ainsi que les appréciations des jurys.
Ces données sont traitées sur la base du respect d'une obligation légale et destinées aux services habilités du CNB ainsi que de la Caisse des Dépôts, hormis les deux dernières catégories mentionnées dans la liste ci-dessus, dans le cadre de ses missions légales.
Les données collectées dans ce cadre seront conservées pendant 5 ans.

4. Un traitement réalisé aux fins de gestion des actions de communication du CNB visant à vous adresser des lettres d'information portant sur les actions mises en œuvre pour la profession d'avocat par le CNB dans le cadre de ses missions de représentation de la profession, et aux fins d'envoi d'enquêtes visant à mieux connaître le public des élèves avocats et ainsi adapter au mieux leur formation professionnelle et visant à suivre leur insertion professionnelle.
Seules les données nécessaires sont traitées par le CNB, c'est pourquoi ce traitement porte uniquement sur votre adresse email personnelle (à distinguer de l'adresse email fournie par votre école), votre année de promotion et vos données d'identité (nom, prénom).
Ce traitement est mis en œuvre sur la base de l'intérêt légitime du Conseil national des barreaux à faire connaître ses actions et actualités aux futurs entrants dans la profession et à mieux connaître le public des élèves avocats pour adapter au mieux leur formation professionnelle et suivre leur insertion professionnelle. Vous êtes libres de vous désinscrire des communications en cliquant sur le lien figurant dans lesdites communications. L'adresse email collectée dans ce cadre sera conservée jusqu'à un an après votre passage à l'examen du CAPA puis supprimée.
L'ensemble de ces données sont destinées au personnel habilité du CNB ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

En application des articles 15 à 21 du RGPD et dans les conditions précisées par ceux-ci, vous disposez en fonction des cas d'un droit d'opposition et de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données.

En application de l'article 85 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez également d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale informatique et libertés.

Ces droits s'exerceront par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Conseil national des barreaux, Délégué à la protection des données, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris ou par courriel à l'adresse suivante : donneespersonnelles@cnb.avocat.fr.

Vous disposerez également d'un droit de réclamation auprès de l'autorité nationale de protection des données.
Je soussigné(e), Mme / M., atteste avoir pris connaissance du contenu de l'annexe relative à la transmission des données personnelles au Conseil national des barreaux (CNB).

Date
Signature

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 5

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DALLOZ PAR LES UTILISATEURS

ENTRE

NOM _____

Prénom _____

Ci-après dénommé l'Utilisateur

D'une part

ET

ALIENOR, 18-20 rue du Maréchal Joffre CS 51155 33077 BORDEAUX cedex

représenté par son Président, Jérôme DELAS,

Ci-après dénommée ALIENOR

D'autre part

APRES AVOIR EXPOSE

ALIENOR attribue à l'Utilisateur des identifiants personnels pour accéder à son espace privé sur l'intranet d' ALIENOR (ci-après « l'Intranet »).

ALIENOR met à disposition de l'Utilisateur le service « Dalloz-Avocats 3D » (ci-après, le « Service »), édité par les Editions Dalloz (ci-après, « l'Editeur »), comprenant les interfaces Dalloz, ELnet et Navis (le détail de l'utilisation de offres, notamment en termes de respect de la propriété intellectuelle figure dans les conditions d'utilisation du Service annexées), à travers un lien « Sigle Sign-On » accessible sur l'intranet d'ALIENOR.

L'Utilisateur accède à l'interface Navis après avoir créé son compte et ses identifiants personnels.

L'Utilisateur peut utiliser le Service sous réserve de l'acceptation préalable des conditions d'utilisation figurant en annexe.

Par la présente, l'Utilisateur garantit ALIENOR du respect de la confidentialité de ses identifiants personnels et du code d'accès de l'EDA au Service, ainsi que des règles de propriété intellectuelle afférente aux bases de données.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Eléments d'identification

Les identifiants personnels fournis par ALIENOR à l'Utilisateur pour accéder à l'Intranet sont strictement personnels, confidentiels et non transmissibles.

Les identifiants spécifiques de l'Utilisateur associés à l'interface Navis sont strictement personnels, confidentiels et non transmissibles.

L'usage par l'Utilisateur de ces éléments d'identification, constitués par la combinaison de son adresse email personnelle et d'un mot de passe, est placé sous la seule responsabilité de ce dernier.

ARTICLE 2 : Confidentialité

L'Utilisateur s'engage à limiter strictement l'accès au Service à son seul usage. Afin de respecter la confidentialité de ces éléments d'identification, l'Utilisateur :

- s'interdit, en particulier, de prêter ou diffuser ses identifiants personnels donnant accès à l'intranet à un quelconque tiers, notamment pendant les périodes de stage, y compris à son maître de stage ;
- s'engage à ne pas divulguer ses identifiants personnels spécifique à l'interface Navis ;
- garantit qu'il avertira sans délai l'EDA en cas de perte ou de vol de ses codes d'accès.

Fait à _____ le _____

Signature *de l'Utilisateur*:

Suite Annexe 5

CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'UTILISATION DES BASES DE DONNEES

I. PREAMBULE

L'objectif de cette charte est de vous informer sur le cadre d'utilisation des bases de données juridiques que votre école met à votre disposition.

II. CHAMPS D'APPLICATION DE LA CHARTE

La présente charte s'applique à toutes les personnes qui bénéficient d'une connexion aux bases de données juridiques accessibles via l'intranet de l'école.

III. REGLES DE BONNE CONDUITE POUR L'UTILISATION DES BASES DE DONNEES

- L'utilisation des bases de données est réservée à la recherche et aux consultations à des fins pédagogiques et strictement personnelles.
- L'utilisation ne doit pas se faire de manière abusive, ni porter atteinte à l'intérêt des prestataires. **En aucun cas, les codes d'accès ne devront être communiqués à des tiers.**
- Ne jamais s'approprier ou utiliser le mot de passe d'un autre utilisateur.
- Toute utilisation des bases de données doit s'effectuer dans le respect des droits d'auteur.
- Tout lecteur peut néanmoins reproduire le contenu des pages, ou en diffuser de courts extraits en citant la page, le site et l'auteur.
- Verrouiller son poste informatique en cas d'absence momentanée.
- Eteindre son poste informatique en fin de cycle de travail (midi et soir).

IV. SANCTIONS

- Les recherches peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori si des débordements sont constatés.
- En cas de non-respect des règles et des principes exposés dans la charte d'utilisation, l'utilisateur s'expose à la suppression partielle ou totale des droits d'utilisation ainsi qu'à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à une convocation aux conseils de discipline.
- Si nos équipes techniques ou nos éditeurs estiment que l'utilisation des bases de données n'est pas conforme à l'acceptation de cette charte de bonne conduite, elles se réservent le droit de limiter et/ou de restreindre votre accès après préavis.

V. ACCEPTATION DE LA CHARTE D'UTILISATION

Je soussigné(e),
Mme, M....., après avoir pris connaissance du contenu de la charte d'utilisation, déclare m'engager à en respecter les dispositions et en accepter les éventuelles sanctions.

Date

Signature

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 6

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) : Nom - Prénom _____

élève-avocat (e) de la promotion 2027/2028, accepte d'être photographié (e) et filmé (e) dans le cadre de ma scolarité à ALIENOR. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie à l'EDA Aliénor. Je donne l'autorisation à l'ALIENOR de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par l'ALIENOR à l'exclusion de toute exploitation commerciale

Fait à _____ le _____

Signature :

ALIENOR
ÉCOLE DES AVOCAT·S

Dossier d'inscription 2027/2028
Annexe 7

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Absence de double échec à l'examen du CAPA

Je soussigné (e) : Nom - Prénom _____

Élève-avocat (e) de la promotion 2027/2028

Atteste sur l'honneur ne pas avoir échoué à deux reprises à l'examen du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Absence de triple échec à l'examen du CRFPA
(Cette attestation n'est pas applicable aux candidats admis au titre du doctorat en droit.)

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Élève-avocat(e) de la promotion 2027-2028,

atteste sur l'honneur ne pas avoir échoué à plus de trois reprises à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des avocats (CRFPA).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À, le

Signature de l'élève-avocat(e) :